



Saint-Gall, 12 mars 2024

## Communiqué de presse concernant le rapport de gestion 2023

### Augmentation importante du volume des affaires

**Le Tribunal administratif fédéral a connu en 2023 une augmentation significative des nouveaux recours. Cette évolution a contribué notamment à multiplier le nombre des procédures pendantes à la fin de l'année sous revue, et ce même si le tribunal a pu clore davantage de dossiers que durant l'exercice précédent.**

Comme on s'y attendait, le volume des affaires marque une nette augmentation en 2023. On compte ainsi un total de 7324 dossiers ouverts durant l'année, soit 1207 de plus que pour l'exercice précédent (2022 : 6116). Cette évolution tient en particulier à la forte croissance des procédures dans le domaine de l'asile et au nombre important de recours déposés contre la décision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers d'amortir les instruments de capital AT1 de Credit Suisse.

Quelque 4945 procédures pendantes ont été reprises de l'année précédente. Même si le tribunal a pu liquider davantage de dossiers durant l'année sous revue (soit 6655 contre 6442 en 2022, ou plus 213), le nombre des affaires pendantes a atteint le chiffre de 5614 (plus 669). On signale en revanche une baisse de la durée moyenne des procédures, qui passe à 250 jours contre 283 en 2022.

La constitution des collèges de juges aura été l'un des thèmes majeurs de l'exercice, avec notamment l'introduction d'un système de contrôle du processus et la modification du règlement (RTAF). À cet égard, le tribunal a poursuivi et achevé ses travaux en lien avec le rapport établi par la professeure de droit Daniela Thurnherr et les recommandations qui y sont formulées.

#### Contact

Rocco R. Maglio

Attaché de presse

+41 (0)58 465 29 86

+41 (0)79 619 04 83

[medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

### **Le Tribunal administratif fédéral en bref**

Créé en 2007, le Tribunal administratif fédéral (TAF), sis à St-Gall, est le plus grand tribunal de la Confédération avec 73 juges (65 EPT) et 375 collaborateurs (314.7 EPT). Il connaît des recours contre des décisions rendues par des autorités administratives fédérales et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. Dans de rares procédures par voie d'action, il statue également en première instance. Le TAF est composé de six cours qui rendent en moyenne 6500 décisions par année.